

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 3 septembre 2024, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : René Roy (01)
Jacques Dussault (02)
Laurent Marcotte (04)
Sylvie Gauthier (05)
Martine Roy (06)

Absent : Sylvie Charette (03)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

142-09-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Martine Roy et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOUT 2024**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
 - 10.1. CHANGEMENT DE PONCEAU ROUTE DE ST-GÉRARD
11. **FORÊT**
 - 11.1. APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE BOIS RÉSINEUX
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. RÉPONSE DU MTMD CONCERNANT VILLEMONTÉL-DESBOUES
14. **RÈGLEMENT**
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

143-09-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOUT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;

Secondé par : M. René Roy;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 6 aout 2024 soit accepté tel que rédigé.

144-09-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : M. Laurent Marcotte;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #142 à 156 pour un total de 9 963,85\$;

Comptes payés avec les chèques #192 à 208 pour un total de 18 247,21\$;

Aucun compte à payer à ce jour.

145-09-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;

Secondé par : M. Laurent Marcotte;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec les chèques #19 à 21 pour un total de 61 055,72\$.

146-09-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Aucun compte à payer à ce jour.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

147-09-2024

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry a adopté une telle politique le 2 avril 2024 (résolution #055-04-2024) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;
Secondé par : Mme Martine Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 2 avril 2024 (résolution #055-04-2024);

QUE la Municipalité de Berry adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

148-09-2024

CHANGEMENT DE PONCEAU ROUTE DE ST-GÉRARD

CONSIDÉRANT QU'un ponceau est endommagé sur la route de St-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une offre de service pour le remplacement du ponceau par 9118-0042 Québec Inc.;

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : Mme Martine Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte l'offre de service de 9118-1142 Québec Inc. au coût de 7500.00\$ avant les taxes et inclus le ponceau, le transport, l'installation et l'empierrement.

149-09-2024

APPEL D'OFFRES VENTE DE BOIS RÉSINEUX

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la vente de bois résineux 2024-2025.

150-09-2024

BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60% des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 388 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000\$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'au 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : M. Laurent Marcotte

Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Berry demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

RÉPONSE DU MTMD CONCERNANT VILLEMONTÉL-DESBOUES

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pris connaissance de nos courriels exprimant nos préoccupations relatives à l'augmentation du trafic de véhicules lourds sur la route Villemontel-Desboues en raison des travaux de reconstruction du pont. L'augmentation de ce trafic fait en sorte que nous avons beaucoup plus d'entretien à effectuer. Nous demandons alors une compensation financière pour l'entretien de la route Villemontel-Desboues. Malheureusement, le ministère des Transports et de la Mobilité durable nous informe qu'aucun programme de subvention n'est disponible pour une telle situation.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 7

151-09-2024

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Martine Roy et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 10.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.